



## Procès-Verbal Conseil Municipal Séance du Mercredi 22 Janvier 2025

Le mercredi 22 janvier 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI  
- Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mme DELEMARRE - Mrs SEYNAEVE  
- CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - WIPLIE

REPRESENTES: Mr KINT - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - D'HONT - Mr THOMY - Mme DE WILDE

ABSENT: Mr MADDELEIN

Mme MARSEGUERRA déclare la séance ouverte à 18h00.

Monsieur Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Madame Le Maire : Il est 18h00, la séance est ouverte.  
Je vais demander à Madame la Directrice Générale des Services de procéder à l'appel des élus. (*Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel*).  
*Mr KINT représenté,*  
*Mr PERIMONY représenté,*  
*Mme HENNION représentée,*  
*Mme CARPENTIER représentée,*  
*Mr MADDELEIN absent,*  
*Mme DEWILDE représentée,*  
*Mr THOMY représenté,*

Madame Le Maire : Le quorum est atteint.  
Qui souhaite être secrétaire de séance ?

*Madame MARY lève la main.*

Madame Le Maire : Madame MARY est désignée secrétaire de séance.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 octobre 2024

Madame Le Maire : Y-a-t-il des remarques du procès-verbal de la séance du 18 décembre ?  
Adopté à l'unanimité.

1 - Demande d'adhésion au SIVU VAL DE MARQUE

Madame le Maire : Ce conseil municipal se réunit aujourd'hui car l'adhésion a un SIVU ou un service mutualisé est urgent. Contrairement à ce que j'ai pu lire, il en va évidemment de l'intérêt des administrés de faire au plus vite. Nous ne pouvons fonctionner sans service instructeur. Dès que nous avons appris par Monsieur Ambroziwicz maire de Lesquin, qu'il arrêta la mutualisation de son service instructeur, nous nous sommes mis en quête d'un nouveau service. Après avoir étudié les différentes possibilités, nous avons immédiatement pris contact avec les villes où les SIVU seraient susceptibles de nous accueillir.

Les réponses ont tardé malgré nos relances, certaines d'entre elles datent de mi-décembre, seul le SIVU Val de Marque avec qui nous avons pris attache nous a répondu très récemment et positivement. Les premiers contacts ont été très positifs, nous cherchons un service de proximité avec une bonne connaissance de notre territoire, et c'est le cas avec ce SIVU.

Ce SIVU est le plus cohérent pour notre territoire, j'ai donc décidé de vous proposer la demande d'intégration de notre commune à ce service pour l'instruction de nos dossiers d'urbanisme. Je vais vous lire la proposition de délibération :

Considérant que la Ville de Lesquin a souhaité interrompre la mutualisation de son service d'instruction du droit des sols avec les communes concernées,

Considérant que la ville de FRETIN doit pouvoir poursuivre l'instruction de ses dossiers du droit des sols,

Considérant qu'au printemps 2015, les villes de Hem et Lys-Lez-Lannoy, ont proposé de mutualiser leurs services d'instruction du droit des sols aux communes voisines,

Considérant qu'à l'issue, les villes de Forest-sur-Marque, Leers, Toufflers et Willems se sont entendues avec les villes de Hem et Lys-Lez-Lannoy pour créer le SIVU Val de Marque, lequel a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 16 juin 2016, actant le périmètre du SIVU ainsi que ses statuts,

Considérant la répartition des missions entre le syndicat et les communes comme suit :

- Les communes :
  - primo-accueil par les agents de chaque commune (renseignements de base, remise des documents, réception et vérification des dossiers des pétitionnaires, attribution du numéro d'instruction ),
  - délivrance et envoi par chaque commune des autorisations gérées par le syndicat pour leur compte aux pétitionnaires,
  - gestion de l'affichage en mairie et de la transmission au contrôle de légalité,
  - gestion des recours contentieux avec l'avocat de la commune.
  
- Le syndicat :
  - instruction technique des Autorisations du Droit des Sols conformément au code de l'urbanisme et aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme,
  - rédaction du projet d'arrêté, proposé à la signature du Maire,
  - assistance juridique et technique (permanences communales) aux opérations de récolement
  - assistance juridique à la gestion des recours gracieux pouvant naître à l'occasion de la délivrance de ces autorisations du droit des sols ou en cas de refus de délivrance.

Je vous de bien vouloir m'autoriser à demander officiellement l'intégration de la commune de FRETIN au SIVU Val de Marque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

*Monsieur CARPELS demande la parole.*

Monsieur CARPELS : En préambule, et pour répondre à ceux qui ont dit que ce n'était pas dans l'intérêt des fretinois, je ne sais qui a pu dire ça, mais c'est en effet dans l'intérêt des fretinois qu'il y ait un service instructeur des permis de construire.

En second lieu, vous lisez un projet de délibération, qu'il nous aurait été agréable de recevoir, cela nous aurait permis de comprendre tout de suite la réception de l'ordre du jour et de quoi il en retournait, car nous n'étions pas au courant, nous n'avons pas été informés qu'il y avait une rupture du service instruction de la ville de Lesquin.

Troisièmement nous aimerions savoir à quelle date vous avez appris cette rupture de contrat ? N'ayant pas eu cette information j'ai cherché quand même de notre côté, cela fait quelques mois qu'on le sait.

Madame le Maire : Qu'est-ce que cela peut faire monsieur CARPELS ! 6 mois ? 8 mois ? Il y a à peine 3 mois que nous avons été informés.

Monsieur CARPELS : Vous avez reçu le courrier il y a 3 mois, c'est parce l'on essaie de comprendre pourquoi nous sommes dans l'urgence aujourd'hui.

Madame le Maire : On a travaillé, mes services ont démarché ! Ce n'est pas si simple, il fallait trouver un organisme capable de nous accueillir et acceptant de nous accueillir. Il n'y a eu que ce SIVU et cela m'a paru bien logique et cohérent,

car ils ont déjà des communes de notre territoire, c'est donc un service de proximité.

Nous travaillions très bien avec le service de Lesquin et nous souhaitons retrouver ce travail de proximité.

Et donc, je suis sûre qu'avec les trois personnes à temps plein pour examiner les dossiers au sein du SIVU Val de Marque nous serons entièrement satisfaits.

Monsieur CARPELS : Je vous pose cette question car vous nous informez que vous le saviez depuis 3 mois, nous on l'apprend il y a 4 jours puisque cela n'a jamais fait l'objet d'aucune information.

Madame le Maire : Il fallait peut-être que je mette en place un conseil municipal...

Monsieur CARPELS : Il y a par exemple la commission urbanisme qui aurait pu se réunir dans un horaire convenable pour traiter du sujet. Ce SIVU, n'était sans doute pas la seule option, il y a également l'option de la MEL ?

Madame le Maire : Monsieur CARPELS, à la MEL nous y étions, nous en sommes sortis car nous n'étions absolument pas satisfaits du service rendu. Que ce soit nos services ou nos administrés qui n'avaient jamais de retour à leurs questions, nous en sommes sortis, ce n'est pas pour y entrer de nouveau !

Monsieur CARPELS : C'est une question que vous n'avez pas abordée, puisque vous nous informez maintenant que vous avez exclu la MEL d'emblée. En réalité il n'existait donc que deux options :

- celle de le faire en autonomie, en nommant nous-même un service instructeur ce qui paraît effectivement assez compliqué à l'échelle de notre commune,

- et donc la seule solution qui restait c'est celle que vous nous proposez.

Madame le Maire : en plus, il y a aussi un coût pour chaque dossier déposé.

A la MEL, ce sont les plus chers, pour un permis de construire déposé le montant est de 240 €, pour un permis d'aménager 288 €, . Alors qu'au SIVU Val de Marque, c'est 230 € et 276 €. C'est identique pour tous les autres dossiers, environ 10 € de moins qu'à la MEL.

À Lesquin, nous avons un forfait sur un pourcentage du foncier bâti, en 2024 nous avons payé 23500 €.

Monsieur CARPELS : J'avoue de ce fait, ayant été si peu informé, ne pas totalement maîtriser le sujet, néanmoins à la MEL il y a bien la possibilité d'avoir un coup à l'acte ? C'est bien le cas dans la formule que vous nous proposez aujourd'hui ?

Madame le Maire : Au SIVU Val de Marque, c'est à l'acte.

Monsieur CARPELS : Ce n'est pas du tout forfaitaire. Dernière petite remarque, c'est que je vous ai envoyé un mail dans le cadre de la préparation du conseil municipal, un droit d'information des élus, les travaux comparatifs que vous venez de nous énumérer et que vous ne nous avez pas envoyés.

Madame le Maire : Je n'ai pas jugé nécessaire de vous les envoyer. Cela aurait servi à quoi ?

Monsieur CARPELS : Cela sert à préparer le conseil municipal et en fait vous n'avez pas à juger ou pas si cela est nécessaire. C'est le droit d'information inaliénable des

conseillers municipaux lorsqu'ils préparent le conseil municipal. Ils vous demandent des informations, vous devez les transmettre.

Madame le Maire : Nous ne vous les avons pas transmises, mais rassurez-vous nous avons travaillé très sérieusement et que dans l'intérêt des fretinois et fretinoises. J'ai donc décidé que le SIVU Val de Marque était le meilleur, et je demande maintenant à l'ensemble des élus de bien vouloir voter.

Monsieur CARPELS : J'ai juste une dernière remarque madame.

Madame le Maire : Allez-y

Monsieur CARPELS : Je n'ai pas à être rassuré, nous n'avons pas à être rassurés...

Madame le Maire : C'est important quand même si vous vous souciez de l'intérêt des Fretinois !

Monsieur CARPELS : Je vais vous demander l'autorisation s'il vous plaît de bien vouloir développer mon propos sans être interrompu...

Madame le Maire : Nous n'allons pas y passer 3h s'il vous plaît monsieur Carpels.

Monsieur CARPELS : Au plus vous me coupez, au plus ce sera long... Si vous ne me coupez pas, cela ira plus vite.

Madame le Maire : Allez-y mais si je pense devoir vous couper, je vous couperai.

Monsieur CARPELS : Vous y pensez trop souvent, une dernière chose, ce n'est pas l'histoire d'être rassuré ou non, nous sommes là pour faire notre travail, notre travail d'élus minoritaire, travail de contrôle avec le peu d'éléments que vous nous fournissez.

Madame le Maire : Mais tous les éléments réglementaires monsieur Carpels.

Monsieur CARPELS : Ne pas nous fournir les éléments que nous demandons dans le cadre de la préparation du conseil municipal, vous entachez d'illégalité les décisions que nous prenons. Alors soyez vigilante sur ce point-là. Lorsque nous vous demandons des éléments qui sont directement liés aux points des délibérations, s'il vous plaît répondez-y.

Madame le Maire : Je vous demande de bien vouloir voter.

POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4

Madame le Maire : Pour l'intérêt des fretinois, c'est bien !

Monsieur CARPELS : Nous nous abstenons, car nous ne sommes pas en mesure de délibérer en l'absence d'informations.

Madame le Maire : Et vous seriez un peu plus informés si vous participiez aux différentes commissions

Monsieur CARPELS : C'est un sujet qui n'a pas été abordé en commission madame.

## Informations

Madame Le Maire : Je vous informe des différents remerciements des associations suite à l'attribution de leur subvention :

- Union Nationale des combattants,
- L'Atelier,
- Le club Féminin,
- L'ADMR

## Questions Orales

### Groupe UNEC :

1. Nombre de nos concitoyens pensent que lors des épisodes d'inondation des écluses situées en aval, à Villeneuve-d'Ascq, seraient fermées pour protéger certains quartiers au détriment des communes en amont, y compris la nôtre. Pourriez-vous nous indiquer s'il s'agit d'un fait avéré ou simplement d'une rumeur infondée ? Dominique/Laurent

Madame Le Maire : j'ai déjà expliqué aux personnes qui disent qu'il y aurait des écluses que l'on ferme pour protéger certains quartiers, je leur ai déjà expliqué, j'ai fait venir les personnes de la MEL qui leur ont expliqué aussi. Au vu de votre question et pour ne pas dire de bêtises en conseil j'ai fait la demande auprès de Monsieur Fortin, directeur technique de la voirie et de la gestion des niveaux d'eau à Fretin au sein de la MEL, qui m'a répondu ceci : il n'y a pas de barrage particulier sur la marque rivière. Le premier obstacle à l'écoulement de l'eau se situe à l'écluse de Marcq-en-Baroeul sur la Marque canalisée, sans conséquence sur le niveau de l'eau à Fretin. À Fretin il y a un moine qui régule le débit entre la marque et le marais. Ce moine est grand ouvert lorsque la marque est pleine afin qu'elle puisse se déverser dans le Marais.

2. Nous avons appris fortuitement qu'une réunion d'information destinée aux riverains du quartier du Petit Marais, concernant un projet de modification du sens de circulation, s'est tenue le 13 janvier à 13 h 30. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire un compte-rendu de cette réunion, en précisant les conclusions qui en ont été tirées. Laurent J'en profite pour préciser que Madame D'HONT ayant eu connaissance de cette réunion a demandé pour y participer et n'a eu aucune réponse.

Monsieur MIANOWSKI : Votre question m'interpelle. En effet, vous nous dites que vous aviez appris fortuitement cette réunion, sachez que cette rencontre avec les riverains n'est pas du tout le fruit du hasard, puisqu'elle a été décidée lors de la dernière commission urbanisme (Mr CARPELS : elle n'est pas dans le compte-rendu). Cela a été dit dans la commission. Je me permets justement à ce titre de vous redire que rencontrer les habitants concernant l'aménagement d'un quartier est une volonté de Madame le

Maire et de sa commission urbanisme, c'est pour cela qu'elle existe. Enfin, pour en revenir à votre question une vingtaine de personnes étaient présentes.

Pour rappeler l'historique du contexte : suite à des alertes des riverains sur les difficultés de circuler en voiture ou autre, avec notamment le passage de livreur et des risques potentiels, nous avons été alertés, évidemment nous ne sommes pas restés insensibles à cette requête. Nous avons donc réfléchi à cette question en commission et émis l'idée d'un sens unique possible, nous avons donc travaillé sur ce sujet avec les services et la MEL, je me suis rendu seul sur place puis quelques jours plus tard avec Madame le Maire, pour constater sur place la circulation et voir ce qu'il en était. Nous avons ensuite organisé cette réunion pour connaître le ressenti des riverains dans le quartier. Finalement, il en découle que les riverains préfèrent laisser le quartier comme il est c'est-à-dire avec une circulation dans les deux sens, car pour eux le risque est mineur.

Néanmoins, nous ne sommes pas déçus de cette rencontre puisque cela nous a permis de faire connaissance, d'une part avec les résidents du quartier mais aussi de relever leurs difficultés au quotidien.

À ce titre nous avons relevé plusieurs points que nos services techniques corrigeront dans la mesure de nos doléances.

J'ajouterai enfin que cette réunion fut riche dans les échanges pour préparer encore mieux l'avenir, préparer l'avenir qui est le fil conducteur de Madame le Maire et de sa commission urbanisme pour tous les fretinois.

3. Notre système de vidéoprotection est-il intégré à un logiciel algorithmique de vidéosurveillance intelligente tel que « Briefcam » ? Stéphanie

Madame CARLIER : Notre système n'est pas équipé pour l'instant, pour les bonnes raisons qu'il n'y en a pas l'utilité et que nous ne sommes pas obligés.

4. Vous avez assisté à la CCE du jeudi 16 janvier. Pourriez-vous nous en faire un compte-rendu ? Nous aimerions connaître ce que vous envisagez de répondre au préfet concernant l'Étude d'Impact selon une Approche Équilibrée (EIAE). Vincent/Stéphanie

Monsieur DEHAUT : Avant de vous répondre je voudrais en quelques mots expliquer à nos collègues qui ne connaissent pas forcément ce qu'est la CCE. La CCE est une commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Lille Lesquin et qui est présidée par Monsieur le Préfet. Cette commission est composée de 3 collègues :

- collège des représentants des professions aéronautiques
- collège des collectivités locales, conseillers régionaux, conseillers départementaux, SIVU, conseillers métropolitains,
- collège des représentants d'association

D'autres personnalités peuvent également participer aux réunions en tant qu'invités, c'est le cas de Madame MARSEGUERRA, maire de Fretin.

Maintenant pour répondre à votre question, je ne vais pas vous faire un compte rendu, ce serait bien trop long mais simplement un résumé, sachant que Monsieur Tommy a participé à cette réunion le jeudi 16 janvier matin. Celle-ci avait donc pour but la restitution d'une étude d'impact sur la mise en place des restrictions de vol de nuit à l'aéroport Lille Lesquin.

Cette étude avait été réclamée en 2022 par le ministre des Transports de l'époque en vue d'éclaircir la pertinence et l'impact qu'aurait l'introduction des restrictions de nuit à l'aéroport de Lille Lesquin.

Cette demande faisait suite à l'enquête publique sur le projet de modernisation pour laquelle une majorité des riverains et l'ensemble des élus du territoire souhaitent la mise en place d'une restriction de l'exploitation du type couvre-feu sur la plateforme.

Un cabinet d'acoustique, appelé CGX Aero basé à Toulouse a donc été retenu, 4 scénarios ont été étudiés avec leur impact sur la population et l'activité économique du territoire. Sur ces quatre scénarios, les deux premières consistaient en l'interdiction des avions bruyants et des plus bruyants entre 22h et 6h, le scénario 3 proposait un couvre-feu entre 23h30 et 6h pour tous les avions (sauf les retards), et le scénario 4 est un couvre-feu complet entre 23h30 et 6h.

Cette étude mesure les conséquences de chaque scénario en termes de nuisances sonores et d'impact sur la santé publique, de pertes financières des compagnies et de l'aéroport et de l'impact économique pour l'ensemble du territoire.

En conclusion, le cabinet d'étude recommande le scénario 1 qui est la baisse des vols des nuisances sonores et l'impact économique limité pour l'activité aéroportuaire de l'ensemble du territoire.

Mais l'ensemble des maires a pris sa position pour le scénario 4.

Les conclusions seront donc aux ministres des Transports et de la transition écologique qui prendront un arrêté ministériel après une nouvelle consultation des acteurs locaux, c'est-à-dire de la CCE et du grand public, cela n'interviendra que d'ici un an.

La commune quant à elle ; est en discussion avec d'autres communes afin d'exprimer leur position pour un vrai couvre-feu.

Il est 18h30, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

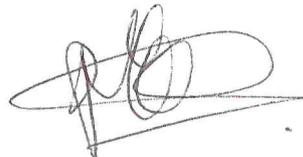
Vu par Nous, Maire de la Commune de FRETIN pour être mis en ligne sur le site de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A FRETIN, Le 22 janvier 2025

Le Président de séance,  
Madame Marie-jeanne MARSEGUERRA, Maire



Le secrétaire de séance,  
Madame Pascale MARY,



Ouverture des bureaux  
Lundi à vendredi 8h30 à 12h30 / 14h à 17h  
Samedi 10h à 12h (Permanence état civil)